

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 001-2023

**VOTE DES COMPTES
DE GESTION**

L'an deux mil vingt-trois le deux du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 27 janvier 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme BOUDRIE (procuration à M. GERAUDIE)
MM COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. RHODES Romuald

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils constituent l'enregistrement en partie double des opérations ordonnancées par M. le maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine.

- Après s'être assuré que sont repris dans les écritures le montant des soldes de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les paiements ordonnancés
- Après s'être assuré que toutes les opérations d'ordres qui ont été prescrites ont été passées dans les écritures
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du trésorier du SGC de Tulle pour les budgets Principal, lotissement les Grillons et ALSH
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Adopte les comptes de gestion 2022 des budgets Principal, Lotissement les Grillons, ALSH.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230202-D01-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2022